



Peluches enfants / normes européennes étiquetage CE

Par sonyya

Bonjour,

Créatrice de mode, je souhaiterais vendre sur mon site en ligne des doudou pour enfant fabriqués à partir de mes chutes de tissus pour lutter contre le gaspillage.

Les articles pour enfants vendus par les grandes entreprises de jouets sont étiquetés CE, ce qui signifie que les jouets/peluches respectent les normes européennes en vigueur.

Étant une petite entreprise je ne peux répondre à toutes les exigences européennes et donc je ne pourrai pas étiqueter mes doudous avec le marquage CE.

La question que je me pose est la suivante : ai-je le droit de vendre des doudous recyclés sans le marquage CE ?

Je vous remercie par avance pour votre aide,
Sonyya